

# COMMUNE DE FREGOUVILLE

## Extrait du registre des délibérations

N° 19-2025

**Objet : APPROBATION MODIFICATION STATUTS SMIS**

Nombre de membres en  
exercice : 11

Nombre de membres  
présents : 7

Nombre de suffrages  
exprimés : 7

Votes  
POUR : 7 CONTRE : 0  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 20h30, le Conseil Municipal de FREGOUVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur DAROLLES Jean-Claude, Maire.

**Date d'envoi de la convocation** : 31/07/2025.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : DAROLLES Jean-Claude, DALDOSSO Michel, CAUBET Bernard, DUPOUX Florian, DESSOLAS Charly, CUVILLIER Pascale, PERES Nicolas.

**Absents et excusés** : ARIES Eric, BAYONNE Nicolas, ARIES Marlène, PINAREL Cynthia.

**Procurations** :

**Secrétaire de séance** : CUVILLIER Pascale

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le SMIS (Syndicat Mixte Intercommunal Scolaire) a changé ses statuts en raison de la reprise d'activité extrascolaire suite à la dissolution de l'association « Ronde des Canailous ».

Il s'agit d'ajouter à l'article 2 : objet du SMIS :

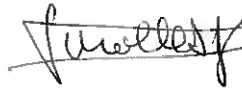

- Organisation des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) extrascolaires.

Il donne lecture des nouveaux statuts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux statuts du SMIS et autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Maire, Jean-Claude DAROLLES**

La présente délibération a été délibérée et signée le 28 août 2025.  
Certifiée et rendue exécutoire par le Maire le 28 août 2025.